

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 Juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCAATION : 21 Juin 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt sept juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaiet présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Frédérique BARNOUD - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Pierre DURAND - Guy LHOPITAL

Etaiet absents : Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Olivier AIGLON (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fanny CHABRAN

D/2024-057

Objet de la délibération : Aide à l'achat d'équipement sportif 2024 : terrain de boules : demande de subvention auprès du Département

Madame la Maire présente le projet de drainage et revêtement du terrain extérieur de boules. Elle précise qu'il est important d'encourager le club de boules lyonnaises (La Sportive Boule Yzeronnaise), en difficulté pour organiser des compétitions, des rencontres de loisirs, les entrainements sportifs, et des animations scolaires.

En effet, le terrain extérieur est devenu impraticable, la plupart du temps à cause du manque de perméabilité du sol. Il est donc souvent inondé et les activités s'en trouvent annulées.

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 20 150 € HT, soit 24 180 € TTC.

La commune a sollicité, auprès du département, une subvention d'un montant de 8 060 € (40 % HT), au titre de l'aide à l'achat d'équipement sportif 2024, pour cette opération qui répondra aux critères suivants :

- =) Critères de pratique du niveau d'excellence : organiser des compétitions de niveau départemental, régional. Une équipe d'YZERON a participé aux championnats de France en 2023.
- =) Toucher un nouveau public, en particulier chez les jeunes : permettre la mise en place d'animations scolaires.
- =) Faciliter la pratique sur les zones à taux faible de licenciés : relancer l'activité car le nombre de licenciés a chuté.
- =) Exigences liées à la sécurité des compétitions.

Une délibération est nécessaire pour acter cette demande, en vue de la réalisation de cette opération qui permettra de remettre en état de façon durable (supérieure à 5 ans), cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE une subvention auprès du département, dans le cadre de l'aide à l'achat d'équipement sportif, pour l'opération de drainage et revêtement du terrain extérieur de boules,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont portés au budget primitif,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fanny CHABRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 2 JUIL. 2024

Publication ou notification du :

- 2 JUIL. 2024

Publication site internet le :

- 2 JUIL. 2024

Affichage de la liste des délibérations le : 01/07/2024